

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Convention servitude ENEDIS câble basse tension Rue
Paul Vaillant Couturier****Date de convocation :
Le 22 novembre 2024****Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :**

Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Fabien DECOURSELLE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19****Absents :****Nombre de Conseillers
Votants : 22****Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00****Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

M. le Maire expose au Conseil que dans le cadre du déploiement d'infrastructures de recharge de véhicule électriques initié par la Métropole Européenne de Lille (bornes de chargement espace public), la commune de Ronchin a défini l'emplacement d'une station de chargement pour trois emplacements, rue Sadi Carnot à Ronchin en limite de territoire avec la commune. Les services d'ENEDIS ont informé la commune que cette orientation nécessitait l'installation d'un câble électrique de basse tension depuis le poste ENEDIS implanté rue Paul Vaillant Couturier et de son déploiement souterrain sous le trottoir de la rue Paul Vaillant Couturier jusqu'à l'emplacement désigné.

Ces travaux feront par ailleurs l'objet d'une demande de permission de voirie auprès des services de la Métropole avec réfection en enrobé du trottoir après travaux. Pour autant, la cadastre fait apparaître que le tracé concerne également des parcelles privatives de la commune (AB 267, AB 269, AB 304) à l'entrée du poste électrique et du cimetière. En conséquence, il convient d'établir une convention avec ENEDIS concernant la servitude créée par ces ouvrages, régissant les droits consentis par la création de la servitude. La convention prévoit également le versement d'une indemnité forfaitaire de 125 € au titre de la servitude.

En outre, les emprises concernées relevant manifestement du domaine public métropolitain (trottoir), il conviendra de vérifier avec le service foncier de la MEL, l'affectation domaniale du trottoir, afin que la partie de la parcelle AB 267 concernée soit intégrée à terme, au domaine public métropolitain.

Pour rappel, Une borne de rechargement pour trois véhicules est également en cours de déploiement rue Chanzy, à l'entrée de la commune avant l'entrée de la zone du canton du Moulin pour cette première phase de déploiement sur le territoire communal. Le projet de convention ainsi que le tracé projeté sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Autorise la signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un câble basse tension rue Paul Vaillant Couturier sous les parcelles cadastrées AB 267, AB 269 et 304
- Autorise la réalisation des travaux par les services d'ENEDIS ou son sous-traitant sous réserve des autorisations de voirie à délivrer par les services de la Métropole et de la remise en état après travaux du trottoir concerné
- Accepte le versement d'une indemnité de 125 € par ENEDIS au titre de la création de la servitude

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 29 NOV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 29 NOV. 2024